



Office de surveillance des fournisseurs
de soins de santé et de soutien

RAPPORT **ANNUEL** 2025-2026

Nous établissons une base de confiance

Nouvel organisme de réglementation créé
par le gouvernement de l'Ontario avec un
mandat de protection du public.



Notre vision, notre mission, notre mandat et nos valeurs

Vision



Le public de l'Ontario reçoit des services de santé et de soutien sûrs, de qualité, éthiques et responsables, fournis par des préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) inscrits auprès de l'OSFSSS dans tous les milieux de prestation.

Mission



Veiller à ce que les PSSP inscrits auprès de l'OSFSSS fournissent des soins compétents, sûrs, de qualité, éthiques et responsables conformément au [Code de déontologie de l'OSFSSS](#).

Mandat



Réglementer les PSSP inscrits de l'OSFSSS. L'OSFSSS sert et protège l'intérêt public et encadre ses membres inscrits conformément à la législation et aux règlements provinciaux.

Valeurs



Transformation réglementaire



Excellence axée sur la portée



Bienveillance et respect



Collaboration et inclusivité



Leadership et catalyseurs du changement



Responsabilité

Reconnaissance des territoires

C'est avec respect que nous reconnaissons qu'il existe au moins 46 traités et d'autres accords couvrant le territoire aujourd'hui appelé Ontario. Nous sommes reconnaissants de pouvoir travailler et vivre dans ce territoire. Nous sommes reconnaissants envers les Premières Nations, les Métis et les Inuits qui prennent soin de ce territoire depuis un temps immémorial et qui continuent de contribuer à la force de l'Ontario et de toutes ses communautés. Puissions-nous tous vivre avec respect sur cette terre et vivre en paix et en amitié avec tous ses peuples divers.



Rapport annuel 2025-2026

1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

Contenu

À propos de l'OSFSSS	2
Piliers stratégiques de l'OSFSSS	4
Message de la présidente du Conseil	7
Message du directeur général	8
Jalons clés en un coup d'œil	10
Rapport sur la performance	12
Selon les chiffres	16
Nos membres inscrits	16
Sensibilisation du public	17
Plaintes	22
Sensibilisation et engagement	27
Gouvernance d'entreprise	30
Rapport d'auditeur indépendant	36
États financiers	38
Notes liées aux états financiers	41

À propos de l'OSFSSS

L'Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien (OSFSSS) est un **nouvel organisme de réglementation en Ontario** établi par le gouvernement de l'Ontario avec le mandat de protéger le public. Par l'autorité législative que lui accorde la *Loi de 2021 sur l'OSFSSS*, l'OSFSSS réglemente (encadre) les préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) inscrits auprès de l'OSFSSS et d'autres catégories potentielles de membres/titulaires inscrits, qui fournissent des services de santé et de soins de soutien en Ontario.

L'OSFSSS a commencé à inscrire les PSSP admissibles le 1^{er} décembre 2024, une fois que les règlements pris en vertu de la *Loi de 2021 sur l'OSFSSS* sont entrés en vigueur. L'inscription auprès de l'OSFSSS est actuellement volontaire pour les PSSP en Ontario.

L'approche de la réglementation des PSSP en vertu de la *Loi de 2021 sur l'OSFSSS* reflète l'introduction mesurée de la réglementation par le ministère de la Santé (MS). L'OSFSSS suit un cadre volontaire pour éviter les perturbations dans le secteur de la santé

et dans l'effectif de PSSP en Ontario. À l'avenir, l'inscription des PSSP pourrait devenir obligatoire en Ontario, en fonction du processus décisionnel du ministère de la Santé. Malgré l'approche volontaire de l'inscription des PSSP auprès de l'OSFSSS, l'inscription présente de nombreux avantages, y compris le fait qu'aucuns frais ne sont exigés pour postuler et devenir un PSSP inscrit auprès de l'OSFSSS.

Conformément au règlement sur l'inscription, l'OSFSSS a établi des qualifications fondées sur l'éducation et la compétence que doivent satisfaire les PSSP candidats avant de s'inscrire.

L'OSFSSS appuie la protection du public.

Nous inscrivons les PSSP qui choisissent de s'inscrire et les tenons responsables de soins sûrs, de qualité et conformes à l'éthique fournis aux Ontariens et Ontariennes à leur domicile, dans les hôpitaux, dans les établissements de soins de longue durée, dans les maisons de retraite ou dans d'autres milieux où des soins sont dispensés. Pour ce faire, nous :

Tenons à jour un registre public de PSSP en ligne contenant de l'information facile à trouver sur tous les PSSP inscrits auprès de l'OSFSSS en Ontario.



Protégeons le public en traitant les plaintes par un processus équitable et transparent.

Tenons les membres responsables de respecter le Code de déontologie de l'OSFSSS.



Ce que nous faisons



Autorisons les PSSP qualifiés à utiliser la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS indiquant qu'ils sont inscrits auprès de l'OSFSSS.

Établissons des exigences uniformes en matière d'éducation, de formation et de compétence.



Renforçons la confiance du public envers les PSSP inscrits à l'OSFSSS et le respect pour leur travail.

Notre rôle

Le mandat ou les « objectifs » de l'Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien (OSFSSS) figurant au paragraphe 12 de la *Loi de 2021 sur l'Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien* (la « loi ») se lisent comme suit :

- (a) *appliquer la présente loi et les règlements, notamment en superviser l'exécution ;*
- (b) *définir et maintenir des qualités requises fondées sur la formation et les compétences pour chaque catégorie de titulaires d'une inscription ;*
- (c) *établir et maintenir une ou plusieurs marques visuelles ou un ou plusieurs identificateurs que peuvent utiliser les titulaires d'une inscription pour établir leur identité auprès des membres du public ;*
- (d) *encourager la prestation aux membres du public, par les titulaires d'une inscription, de services de santé et de services de soins de soutien à la fois sûrs, compétents, déontologiques et de haute qualité ;*
- (e) *établir et maintenir des codes de déontologie applicables à chaque catégorie de titulaires d'une inscription relativement aux services de santé ou aux services de soins de soutien qu'ils fournissent aux membres du public ;*
- (f) *sensibiliser les titulaires d'une inscription, les employeurs et les membres du public à l'égard de questions liées à la présente loi et aux règlements ;*
- (g) *conseiller le ministre, à sa demande, sur les questions qu'il précise, notamment :
 - (i) *la question de savoir si des catégories supplémentaires devraient être prescrites ;*
 - (ii) *la question de savoir si des catégories d'inscription actuelles devraient cesser d'être prescrites ;*
 - (iii) *des suggestions de modifications à la Loi ou aux règlements afin d'appuyer les activités de l'Office ;*
 - (iv) *les autres questions en matière de politiques que le ministre estime souhaitables.**
- (h) *exercer les autres fonctions ou pouvoirs que lui attribue la présente Loi.*

Fondation législative

L'OSFSSS a été créé en tant qu'organisme de surveillance indépendant en vertu de la [*Loi de 2021 sur l'Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien*](#) du gouvernement de l'Ontario, qui définit les structures de sa gouvernance, de sa reddition de comptes et de la protection du public.

Le cadre législatif et réglementaire de l'OSFSSS diffère de celui des autres professions de la santé réglementées par la *Loi de 1991 sur les professions de santé réglementées*, comme entre autres les infirmières, médecins, diététiciens, physiothérapeutes. Malgré ces différences, un principe fondamental reste valable : **l'OSFSSS existe pour la protection du public. Un système de santé plus sûr est une bonne chose pour tous.**

Piliers stratégiques de l'OSFSSS

Nos piliers stratégiques sont étroitement liés et ancrés dans les priorités visant à atteindre notre objectif et nos résultats essentiels. Chaque pilier stratégique établi par le Conseil d'administration de l'OSFSSS guide notre DG et le personnel lorsqu'ils développent des actions stratégiques avec des objectifs, des mesures/métriques et des raisons précises.

Pilier 1



Protéger le public grâce à une surveillance réglementaire efficace

Pour garantir la sécurité, la qualité ainsi que la fiabilité éthique des services de santé et de soutien fournis par les PSSP inscrits de l'OSFSSS.

Pilier 2



Rehausser la compétence et l'éthique des PSSP inscrits de l'OSFSSS

Encadrer les PSSP qui sont compétents, éthiques et engagés dans le développement et la prestation de soins sécuritaires.

Pilier 3



Renforcer la sensibilisation du public et des parties intéressées à la valeur des PSSP inscrits de l'OSFSSS

Établir la confiance et permettre aux Ontariens de prendre des décisions éclairées en les sensibilisant au rôle que jouent les PSSP inscrits auprès de l'OSFSSS dans la prestation de soins sûrs, compétents, de qualité, éthiques et responsables.



Pilier 4



Renforcer la portée du système de santé grâce aux données, à la planification et au développement de la main-d'œuvre.

Positionner l'OSFSSS comme un contributeur clé dans la planification des ressources humaines en santé et dans la sécurité et l'efficacité à l'échelle du système.

Pilier 5



Construire un organisme de surveillance solide, durable et transparent

S'assurer que l'OSFSSS dispose de la capacité interne, de la gouvernance et des outils opérationnels pour remplir efficacement et de manière durable son mandat de protection du public.

Ces cinq piliers stratégiques fournissent une base solide et intégrée pour le Cadre stratégique 2025-2027 de l'OSFSSS, en renforçant son efficacité réglementaire, sa responsabilité publique et son incidence sur la qualité du système de santé.

A young woman with dark hair tied back, wearing a light-colored quilted jacket and blue jeans, is walking on a city street and assisting an elderly man. The man has white hair, a mustache, and glasses, wearing a teal jacket over a blue sweater and light-colored trousers. He is holding a walking stick. The woman is smiling and looking at the man, with her arm around his waist. The background is a blurred city street with trees and a car.

Une nouvelle ère de soins responsables

Renforcer la confiance du public envers les PSSP inscrits de l'OSFSSS et approfondir le respect pour le travail vital et transformateur qu'ils accomplissent chaque jour.

Message de la présidente du Conseil :

Un an plus tard, nous avons une réelle incidence



Je ne pourrais pas être plus heureuse de présenter le tout premier rapport annuel de l'OSFSSS. Vous y trouverez les résultats que nous avons obtenus et les étapes importantes que nous avons franchies à titre de nouvel organisme indépendant de surveillance des PSSP en Ontario. La croissance constante du nombre de PSSP inscrits est particulièrement exaltante et souligne l'importance de la surveillance réglementaire tout en démontrant notre engagement commun à renforcer la confiance dans les soins qu'ils prodiguent.

Le rôle du Conseil à mesure qu'évolue l'OSFSSS

Le Conseil joue un rôle essentiel pour s'assurer que l'organisation dispose de la structure et des ressources pour remplir son mandat de protéger le public. Depuis notre première réunion en 2022, nous avons mis en place des politiques et procédures pour le Conseil, créé un [Comité consultatif de PSSP](#) et élaboré le premier plan stratégique 2025-2027. Je suis extrêmement fière de la gestion responsable du Conseil au service de la protection du public.

Dans cette phase de transition, le ministère de la Santé de l'Ontario assure la surveillance opérationnelle et le soutien financier. L'OSFSSS fait preuve de sa responsabilité dans sa planification et ses rapports d'activités alors que son exploitation continue de croître et d'évoluer.

Les relations sont essentielles à notre succès.

Je suis vraiment reconnaissante envers les partenaires du système d'avoir soutenu notre progrès. Notre collaboration continue est vitale alors que nous naviguons à travers des questions réglementaires complexes et faisons avancer notre mandat avec succès.

Merci au ministère de la Santé de l'Ontario, au ministère des Soins de longue durée, au ministère des Aînés et de l'Accessibilité, au ministère des Services à l'enfance ainsi qu'à la communauté et aux services sociaux. Et à nos collègues du secteur réglementaire et aux partenaires du système de santé des PSSP de l'Ontario – votre soutien a été inestimable. L'OSFSSS continue d'écouter, d'apprendre et de donner la priorité à une approche cohérente pour éclairer la prise de décision.

Enfin, un énorme merci au personnel dévoué de l'OSFSSS pour son leadership et son engagement sans faille dans ce travail important.

Ensemble, nous avons développé une base solide pour protéger le public – et pour l'avenir prometteur de l'OSFSSS.

Pat Lieberman

Pat Lieberman

Présidente, Conseil d'administration de l'OSFSSS

Message du DG :

Nous jetons les bases pour l'avenir



Je suis continuellement impressionné par le dévouement du Conseil d'administration, du personnel et des partenaires du système de l'OSFSSS et fier de tout ce que nous avons accompli jusqu'à maintenant. Nous sommes bien partis pour réussir ! »

Ça a été un privilège de faire partie de cette initiative de santé transformatrice. Ce rapport annuel détaille comment l'OSFSSS a évolué depuis nos années fondatrices jusqu'à notre première année complète d'activités d'inscription. Tout cela a été au service de notre mandat de protection du public, garantissant des soins sûrs, de qualité, éthiques et responsables par les PSSP prisés de l'Ontario.

À quoi ressemble le succès ?

Nous mesurons notre succès de trois façons clés :

1. Adoption que démontrent les PSSP par l'inscription et le renouvellement ;
2. Étroit partenariat avec les organismes du secteur PSSP et les partenaires du système ; et

3. Sensibilisation du public à l'OSFSSS et confiance dans les soins des PSSP.

Une année de progrès mesurable

Lancer un nouvel organisme de réglementation n'est pas une mince affaire. Au cours de cette première année, l'OSFSSS a mis en place ses processus d'inscription et de traitement des plaintes, a construit l'infrastructure pour soutenir une base de membres en croissance et a accueilli plus de 11 000 préposés aux services de soutien à la personne, qui ont choisi de montrer leur engagement envers des soins responsables en s'inscrivant auprès de nous. Ce nombre reflète quelque chose d'important : les PSSP de l'Ontario comprennent la valeur de ce que nous bâtissons ensemble et choisissent d'en faire partie.

Il est tout aussi encourageant de constater que 82 % des PSSP inscrits auprès de l'OSFSSS ont renouvelé leur inscription à temps lors de notre premier cycle annuel de renouvellement – une forte indication dès le départ de l'engagement et du dévouement des membres inscrits. Notre Conseil continue de développer une structure de gouvernance efficace et d'encadrer l'infrastructure opérationnelle, y compris des plans pour évoluer au fur et à mesure qu'augmentent les inscriptions.

La collaboration est notre pierre angulaire

Les PSSP sont des membres essentiels du système de santé de l'Ontario, travaillant dans les établissements de soins de longue durée, les hôpitaux, les maisons privées et les communautés pour retraités à travers la province. Avec plus de 100 000 PSSP estimés en Ontario, le besoin de cohérence dans les exigences d'éducation, de formation et de compétence, de la responsabilité publique et d'un registre public fiable (une liste des PSSP inscrits auprès de l'OSFSSS) n'a jamais été aussi important. L'OSFSSS existe pour répondre à ce besoin.

Nous avons développé de solides relations avec des organisations du secteur des PSSP, y compris le ministère de la Santé, le ministère des Soins de longue durée, les associations de PSSP de l'Ontario, les employeurs, les éducateurs et les syndicats des PSSP et plus encore. Nous partageons tous un objectif commun : reconnaître la valeur des PSSP et collaborer sur des messages clairs et cohérents pour que le public, les partenaires du système et les PSSP comprennent le mandat de l'OSFSSS, les

avantages de l'inscription et les services que nous proposons.

Avec une meilleure sensibilisation et compréhension, nous prévoyons une augmentation significative des inscriptions de PSSP dans les années à venir.

Un engagement envers la transparence

La transparence est au cœur de notre façon de réglementer. Grâce au [Registre public des PSSP de l'OSFSSS](#), à notre processus de traitement des plaintes juste et transparent et à nos rapports au ministère de la Santé et au Bureau du commissaire à l'équité, l'OSFSSS s'engage à gagner et à maintenir la confiance du public.

J'aimerais remercier le ministère de la Santé pour son soutien indéfectible, le Conseil d'administration de l'OSFSSS pour sa gestion diligente et notre personnel pour le dévouement exceptionnel qu'il apporte chaque jour à ce travail. Vous avez tous énormément contribué à notre succès. Je voudrais également remercier Kathy Wilkie pour ses deux années de leadership dévoué à titre de première directrice générale de l'OSFSSS. Kathy a joué un rôle clé dans la création et le développement de l'OSFSSS jusqu'en juin 2025, préparant l'organisation à un succès durable.

Nous avons parcouru un bon bout de chemin en peu de temps. J'ai hâte de continuer à consolider cette base dans les années à venir.

Trevor Lee

Trevor Lee

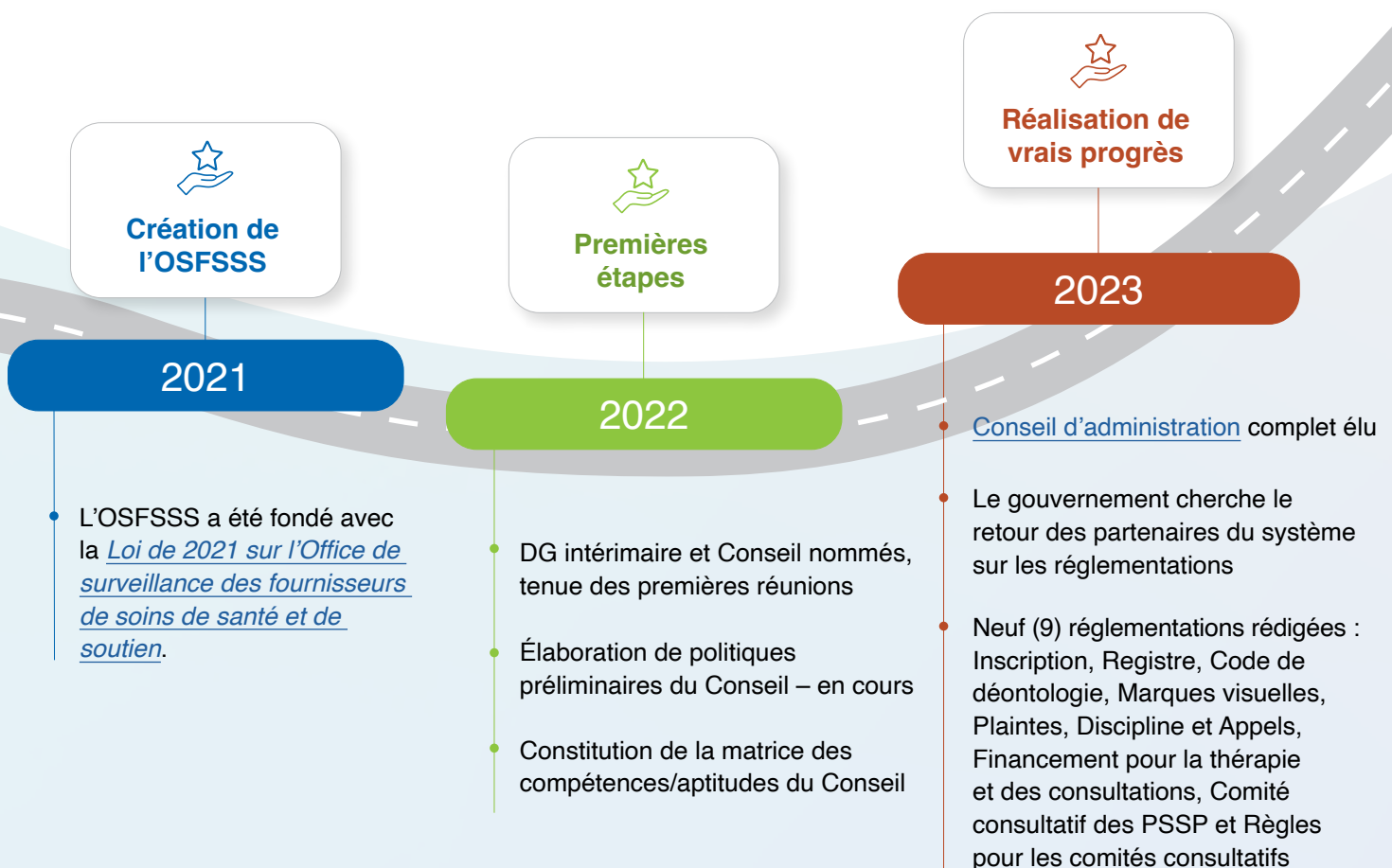
Directeur général, OSFSSS

Jalons clés en un coup d'œil

Évolution et une année d'incidence notable

De la création jusqu'au lancement officiel de l'OSFSSS et au-delà, chaque étape constitue une pierre angulaire pour une meilleure protection du public. L'OSFSSS a été créé pour protéger le public, et lors de sa première année d'inscription, cet engagement est devenu réalité.

Les PSSP à travers l'Ontario choisissent de s'inscrire, montrant leur engagement envers des soins sûrs, de qualité, éthiques et responsables. L'engagement des partenaires du système s'est renforcé, la sensibilisation s'est accrue et la base que nous construisons donne déjà des résultats.





Rapport sur la performance :

Mise en œuvre de notre plan stratégique

L'exercice 2025-2026 a marqué la première année de mise en œuvre du Cadre stratégique 2025-2027 de l'OSFSSS. De la mise en place de notre processus de traitement des plaintes à l'établissement de relations avec les partenaires du système, chaque initiative que nous avons menée a consolidé la fondation que nous construisons; objectif après objectif et étape après étape.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des progrès réalisés au regard des cinq objectifs stratégiques définis dans le Cadre, qui témoigne de l'engagement de l'OSFSSS en faveur de la transparence et de la responsabilité dans toutes ses actions.



Objectif stratégique 1 :

Assurer la protection du public grâce à une surveillance réglementaire efficace

Initiative stratégique	Engagement pour l'exercice 25/26	Progrès
Mécanisme de plainte en place pour protéger l'intérêt public	Mis en œuvre	• FAQ publiée et complète sur les processus de traitement des plaintes et de discipline pour le public et pour les membres inscrits (anglais et français) • Formulaire de plainte disponible en ligne
Définition des exigences cohérentes en matière d'éducation, de formation et de compétence	En cours	• Quatre méthodes de demande mises en œuvre pour se conformer au Règlement d'inscription de l'OSFSSS • Mise en place de la Politique de reconnaissance des infirmières, infirmiers et sages-femmes • FAQ pour les candidats publiée sur le site Web



Objectif stratégique 2 :

Rehausser la compétence et l'éthique des PSSP inscrits de l'OSFSSS

Initiative stratégique	Engagement pour l'exercice 25/26	Progrès
Développement du cours d'orientation	Mis en place	• Cours d'orientation pour travailler en toute sécurité à titre de PSSP en Ontario, développé pour les candidats sans expérience professionnelle de PSSP dans la province • Plus de 100 candidats l'ont terminé
Formation sur les obligations des PSSP inscrits	Mise en place	• Lors de leur inscription, les PSSP sont informés de leur obligation de respecter le Code de déontologie de l'OSFSSS afin d'assurer des soins sûrs, éthiques et compétents
Programme d'amélioration continue de la qualité	Sans objet	• En attente de l'approbation du Règlement sur l'amélioration continue de la qualité par le ministère de la Santé



Objectif stratégique 3 :

Renforcer la sensibilisation à la valeur des PSSP inscrits de l'OSFSSS

Initiative stratégique	Engagement pour l'exercice 25/26	Progrès
Sensibilisation et engagement	Engagement continu	• A donné 75 présentations et 5 webinaires à des employeurs, des PSSP, des associations et des ministères à travers l'Ontario
Développement des ressources	En cours	• A fourni plusieurs fiches d'information, vidéos et ressources pour les éducateurs de PSSP
Processus simplifiés pour les employeurs	Mis en place	• A établi le Répertoire pour les employeurs et obtenu plus de 100 demandes d'accès • Aide pour approche simplifiée pour Méthode 2 : plus de 20 employeurs l'ont utilisée



Objectif stratégique 4 :

Renforcer la portée du système de santé grâce aux données, à la planification et au développement de la main-d’œuvre

Initiative stratégique	Engagement pour l'exercice 25/26	Progrès
Participation à des groupes consultatifs et à des réseaux de consultation nationaux et provinciaux	Engagement continu	• La participation à divers groupes est continue
Suivi et rapport des données	En cours	• Les données mensuelles d'inscription et les indicateurs de demande sont fournis au ministère de la Santé, ainsi que les données sur les plaintes, selon la demande
Rapports sur les pratiques d'inscription équitables	En cours	• Les rapports sur les pratiques d'inscription équitables de 2024 et 2025 ont été soumis au Bureau du Commissaire à l'équité de l'Ontario



Objectif stratégique 5 :

Construire un organisme de surveillance solide, durable et transparent

Initiative stratégique	Engagement pour l'exercice 25/26	Progrès
Contenu du site Web	En cours	• Des informations complètes et régulièrement mises à jour pour le public, les candidats, les membres inscrits, les employeurs et les éducateurs sont disponibles sur notre site Web



La protection du public est notre objectif

Établir des exigences cohérentes en matière d'éducation et de compétence garantit que chaque PSSP inscrit auprès de l'OSFSSS est entièrement préparé à fournir des soins sûrs, de qualité, éthiques et responsables.

Selon les chiffres

Au 31 mars 2026

Nos membres inscrits

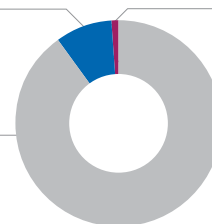
11 467
membres

Genre

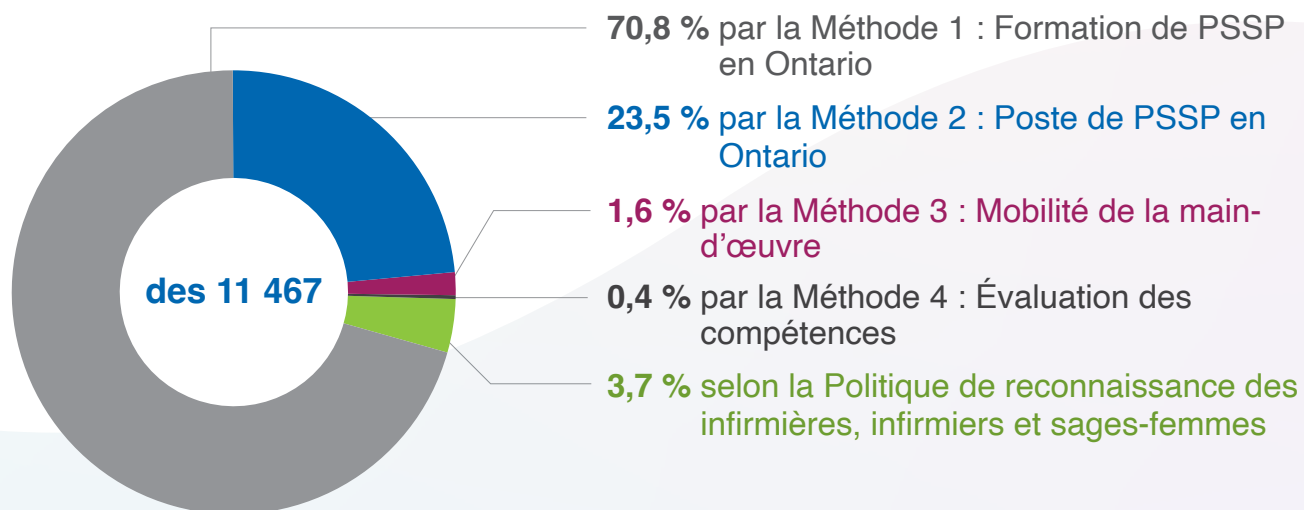
20,9 %
homme

78,9 %
femme

0,2 %
autre



Méthodes d'inscription



Où travaillent nos membres inscrits



36 %

dans les maisons
de soins de
longue durée



32 %

dans les soins
à domicile et
communautaires



18 %

dans les
hôpitaux



6 %

dans les maisons
de retraite



4 %

dans les agences
de recrutement



4 %

autre

Âge moyen des PSSP inscrits

38,9 ans (moyenne totale)

Moins de 30 ans **24,5 %**

30 à 39 ans **30,9 %**

40 à 49 ans **25,6 %**

50 à 59 ans **13,8 %**

60 ans et plus **5,2 %**

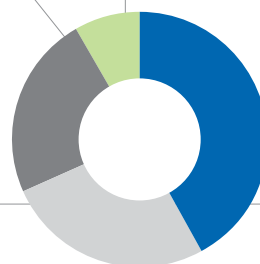
Situation d'emploi (auto-déclarée)

23,3 %
non employé

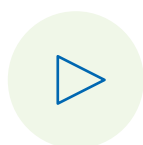
26,5 %
temps partiel

8,1 %
occasionnel

42,1 %
temps plein



Sensibilisation du public



909 237

lectures de vidéos dans
185 cliniques de l'Ontario



6 370 775

impressions de vidéos
numériques générées

Trafic sur le site Web

7 794

visites sur la
page [Trouver un
PSSP inscrit](#)

15 420

visites sur la
page [À propos
du registre public
des PSSP](#)

124 173

utilisateurs
uniques

475 122

pages vues

57 000

nouveaux
utilisateurs
uniques

Campagnes par courriel



580 135

courriels envoyés



233 093

ouvertures uniques
(taux d'ouverture
de 40,3 %)

Croissance sur les réseaux sociaux



Nombre d'abonnés
sur Facebook a
doublé avec **260 695**
vues au total



Nombre d'abonnés
sur LinkedIn a doublé
avec **18 117 vues** et
520 réactions



230 abonnés
sur YouTube

Qui nous inscrivons et pourquoi cela est important

L'OSFSSS présente un rapport mensuel sur les données d'inscription et les indicateurs de demande au ministère de la Santé et a soumis des Rapports sur les pratiques d'inscription équitables au Bureau du Commissaire à l'équité pour 2024 et 2025.

Là où nos membres inscrits ont terminé leur formation

10 389

ON

203

autres provinces

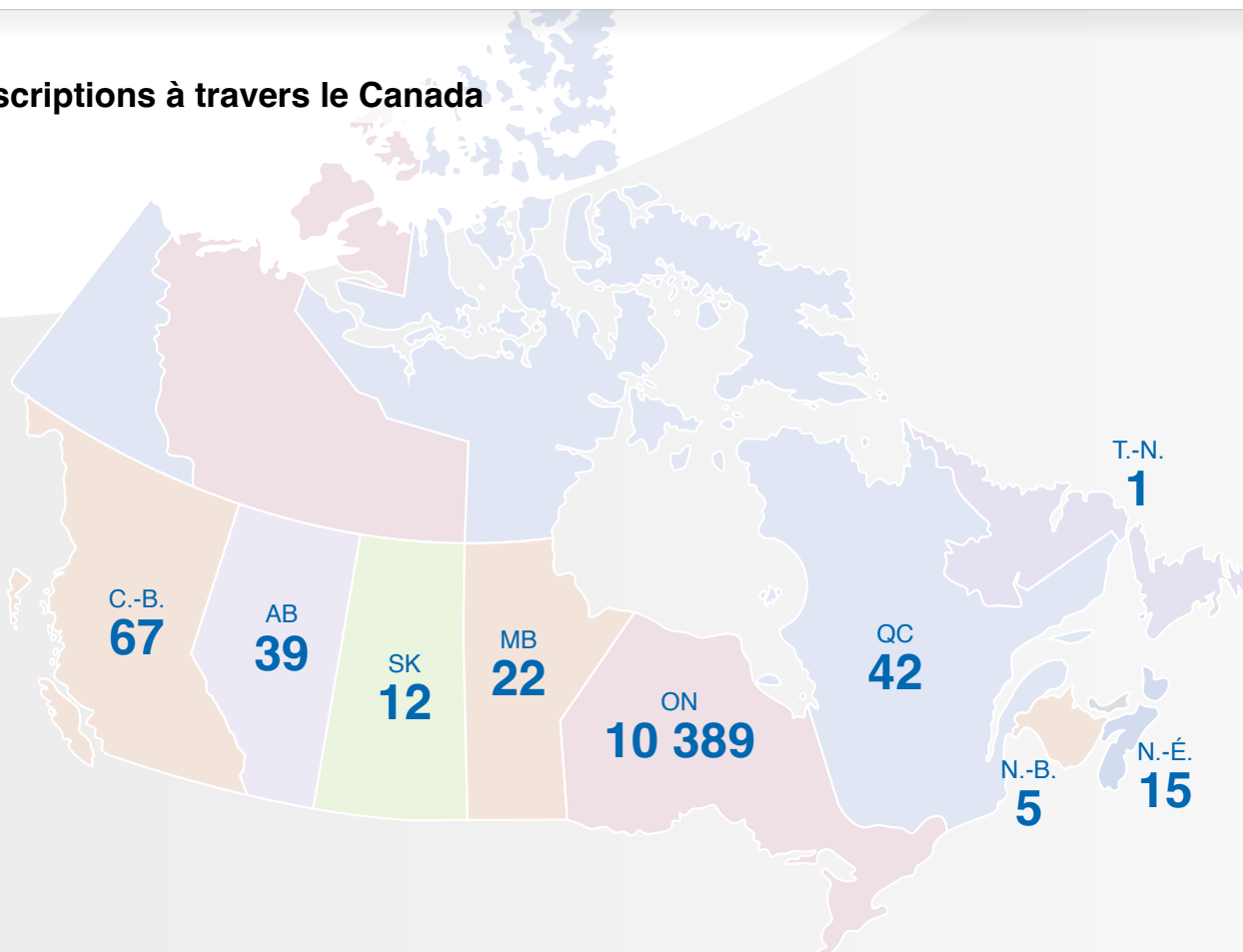
6

É.-U.

869

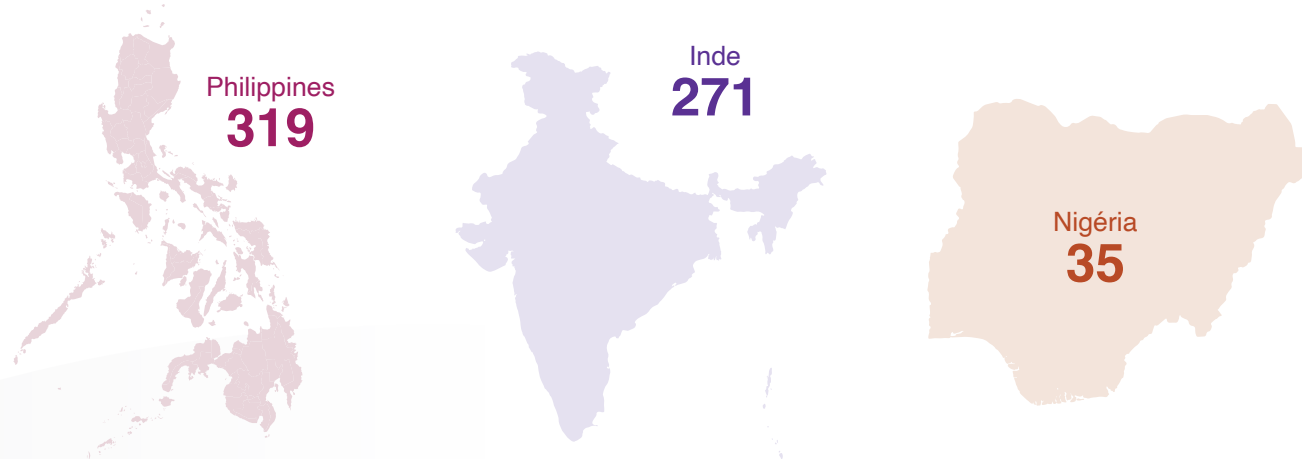
à l'étranger

Inscriptions à travers le Canada



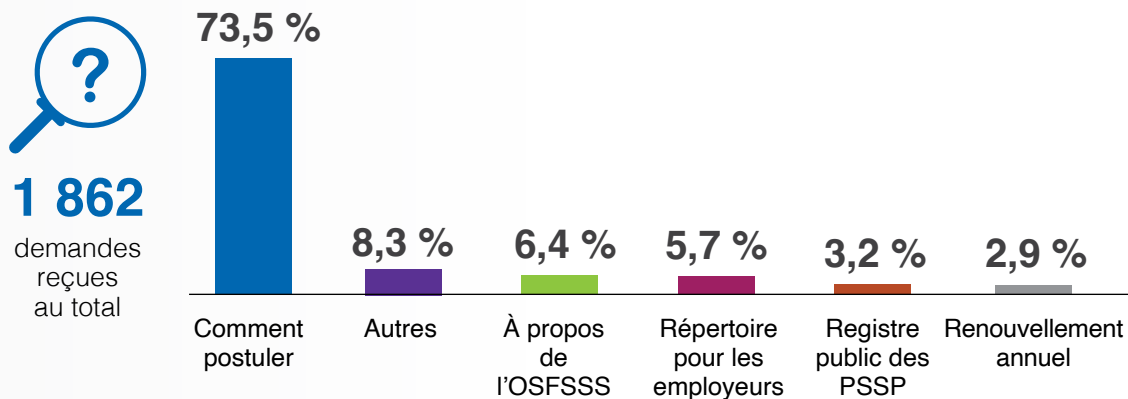
Inscriptions de l'étranger

Les trois principaux pays :



Demandes reçues concernant l'inscription

Les 5 principaux thèmes :



Premier renouvellement annuel pour les membres inscrits :

82,3 % ont renouvelé à temps





Répertoire de l'OSFSSS pour les employeurs

Le répertoire aide les employeurs à vérifier si leurs employés PSSP sont inscrits. Ils peuvent générer et télécharger une liste complète de PSSP. Il n'est pas nécessaire de chercher chaque employé individuellement dans le [Registre public des PSSP](#) de l'OSFSSS. Plus de 100 employeurs ontariens en ont demandé l'accès.

Méthode 2 Aide aux employeurs

Les employeurs ayant plusieurs employés PSSP admissibles à s'inscrire à l'aide de la [Méthode 2 : Poste de PSSP en Ontario](#) peuvent utiliser un processus simplifié qui élimine la nécessité de soumettre un [Formulaire de confirmation d'emploi et de compétences du PSSP](#) pour chaque personne. Plus de 20 employeurs ont profité de ce processus.

Services en français

L'OSFSSS a eu 70 interactions en français dans le cadre de son programme d'inscription, y compris :

- 1 lettre de décision d'inscription
- 5 demandes concernant l'inscription
- 36 demandes en cours
- 28 membres inscrits



La marque visuelle de PSSP inscrit de l'OSFSSS

Il s'agit d'un identifiant légalement protégé qui renforce la confiance et la transparence. Seuls les PSSP actifs confirmés en bonne règle auprès de l'OSFSSS sont autorisés à [afficher cette marque](#) sur les uniformes, les insignes d'identification ou les portefeuilles numériques, offrant ainsi aux familles ontariennes une tranquillité d'esprit instantanée que leur proche est sous la responsabilité d'un PSSP inscrit de l'OSFSSS.

CONSULTEZ LA FICHE D'INFORMATION ICI



A blurred background image showing several people in a meeting or collaborative work environment. The focus is on the text overlay in the foreground.

Plus forts ensemble

Plus d'une organisation est nécessaire pour instaurer la confiance dans les soins des PSSP : cela est vraiment un travail d'équipe. Grâce à une collaboration active avec les employeurs, les éducateurs, les associations et les ministères à travers l'Ontario, l'OSFSSS veille à ce que des informations exactes et cohérentes sur les PSSP inscrits parviennent à tous.

Plaintes :

Traiter les plaintes avec équité et transparence

1^{er} décembre 2024 au 31 mars 2026

Garantir un processus de traitement des plaintes juste et transparent est essentiel pour maintenir la confiance dans les PSSP de l'Ontario et préserver l'intégrité. L'OSFSSS est convaincu que la majorité des PSSP inscrits auprès de l'OSFSSS fourniront des soins conformes au [Code de déontologie de l'OSFSSS](#) ; cependant, en cas de préoccupation, une plainte peut être déposée.

- **Protection du public** : le processus de traitement des plaintes offre aux bénéficiaires de soins, à leurs familles et aux employeurs une façon précise et accessible pour exprimer des préoccupations concernant la conduite d'un PSSP inscrit auprès de l'OSFSSS.
- **Responsabilité professionnelle** : s'assurer que les PSSP inscrits de l'OSFSSS respectent le Code de déontologie de l'OSFSSS garantit une protection publique supérieure.

- **Amélioration systémique** : examiner les préoccupations permet à l'OSFSSS d'identifier les lacunes éducatives et de fournir des conseils ciblés, renforçant ainsi l'ensemble du secteur des soins de soutien.

L'engagement éthique et les limites de compétence

La compétence légale de l'OSFSSS pour enquêter sur les questions de conduite et de diligence s'applique exclusivement aux PSSP activement inscrits auprès de l'OSFSSS, et uniquement pour la période pendant laquelle ils sont membres inscrits de l'OSFSSS. Pour les demandes reçues concernant des PSSP non-inscrits, les préoccupations sont documentées pour une analyse de tendances et des solutions d'aide de rechange sont fournies. Seuls les PSSP inscrits auprès de l'OSFSSS peuvent se présenter ou s'identifier à titre de PSSP inscrit de l'OSFSSS ou utiliser la [marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS](#) ou tout autre identifiant établi par l'OSFSSS.

Répondre aux questions de plaintes

Remarque : toutes les demandes concernent des PSSP non-inscrits auprès de l'OSFSSS

138
demandes totales

Temps de réponse moyen :
0,96 jour
(un peu moins d'un jour)



Intervention
**7 ont nécessité
des appels
téléphoniques**

10 demandes concernant des
**préoccupations d'un
employeur de PSSP**

5 enquêtes
**hors de la compétence
de l'OSFSSS**



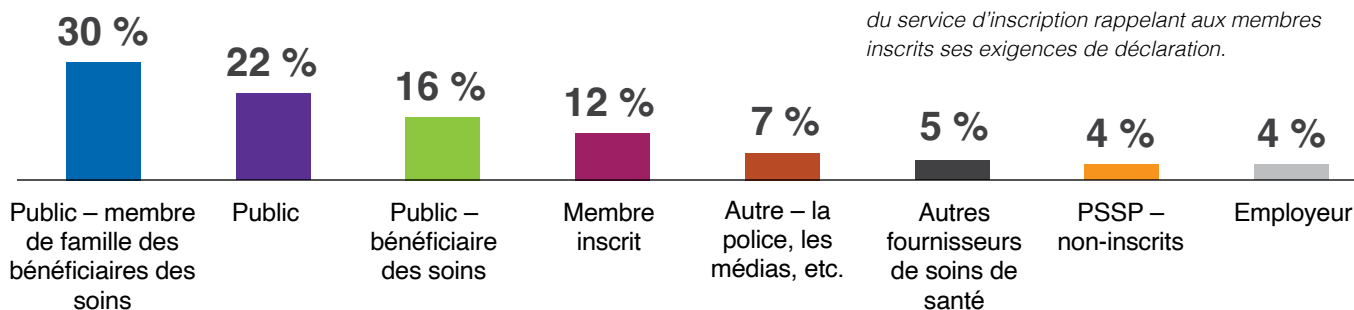
Principal demandeur :
**membre de famille des
bénéficiaires des soins**



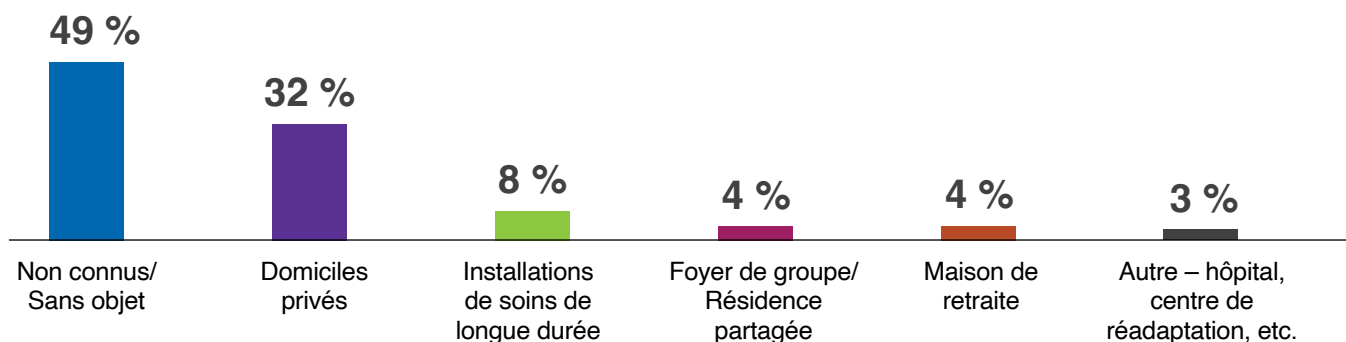
Milieu d'emploi le plus
fréquent :
domicile privé

Qui soumet les demandes de renseignements ?

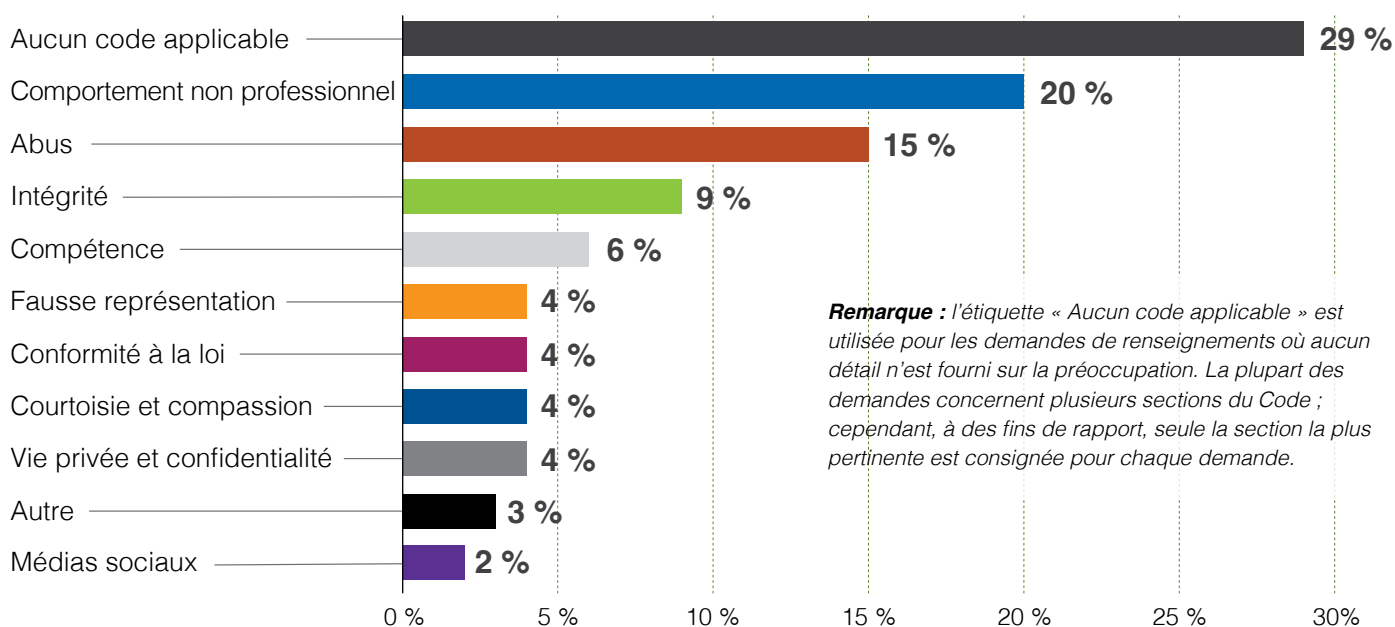
Remarque : toutes les demandes faites par des membres inscrits résultaient d'un courriel de masse du service d'inscription rappelant aux membres inscrits ses exigences de déclaration.



Milieus d'emploi les plus fréquents



Sections du Code de déontologie les plus souvent impliquées



Remarque : l'étiquette « Aucun code applicable » est utilisée pour les demandes de renseignements où aucun détail n'est fourni sur la préoccupation. La plupart des demandes concernent plusieurs sections du Code ; cependant, à des fins de rapport, seule la section la plus pertinente est consignée pour chaque demande.

Traiter les plaintes



État/Résultats :



2 cas en cours –
en cours d'enquête



3 cas rejetés
(2 déposées sous le mauvais membre inscrit, 1 pour comportement qui a eu lieu avant l'inscription)



2 cas réglés
1 réglée sans mesure à prendre - jugée frivole et vexatoire ou faite de mauvaise foi ; et une autre sans mesure à prendre

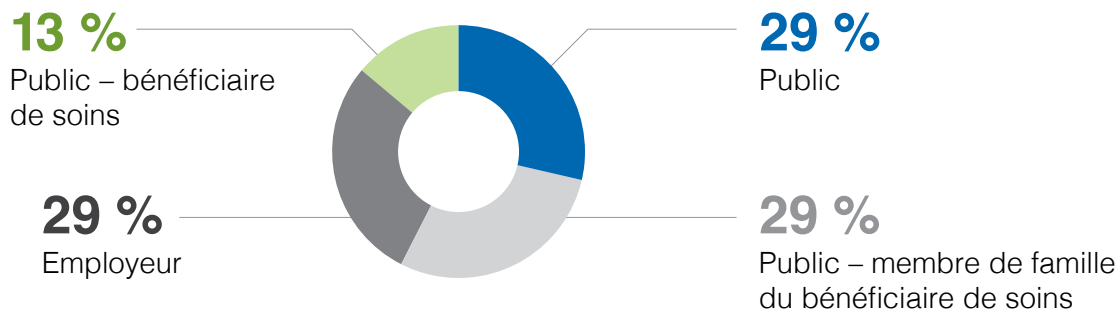
Renvois aux fins de discipline ou d'appel

0 cas de discipline à jour

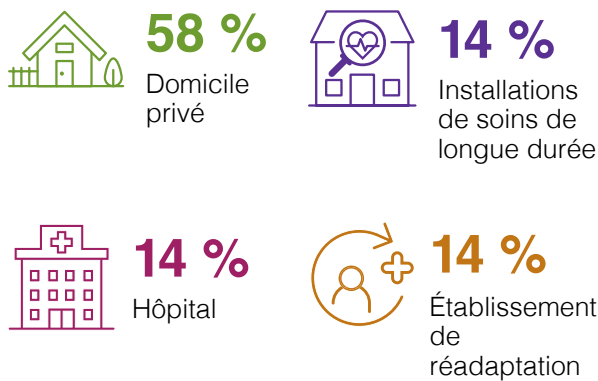
0 cas d'appel à jour



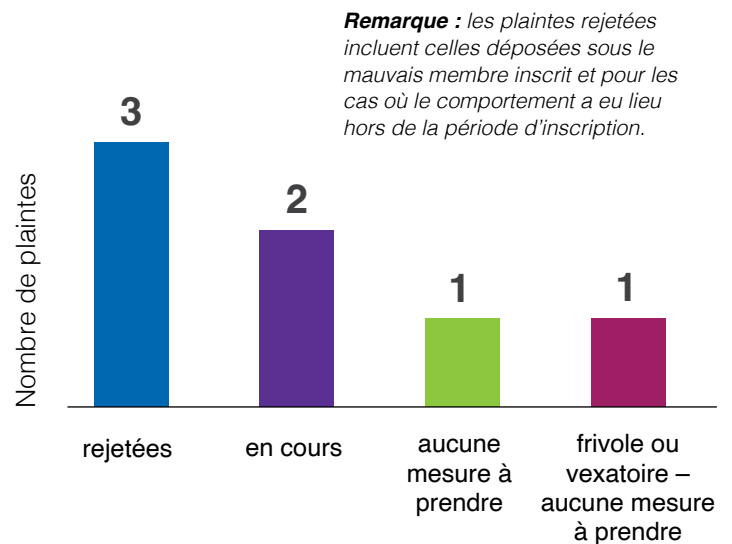
Qui dépose les plaintes ?



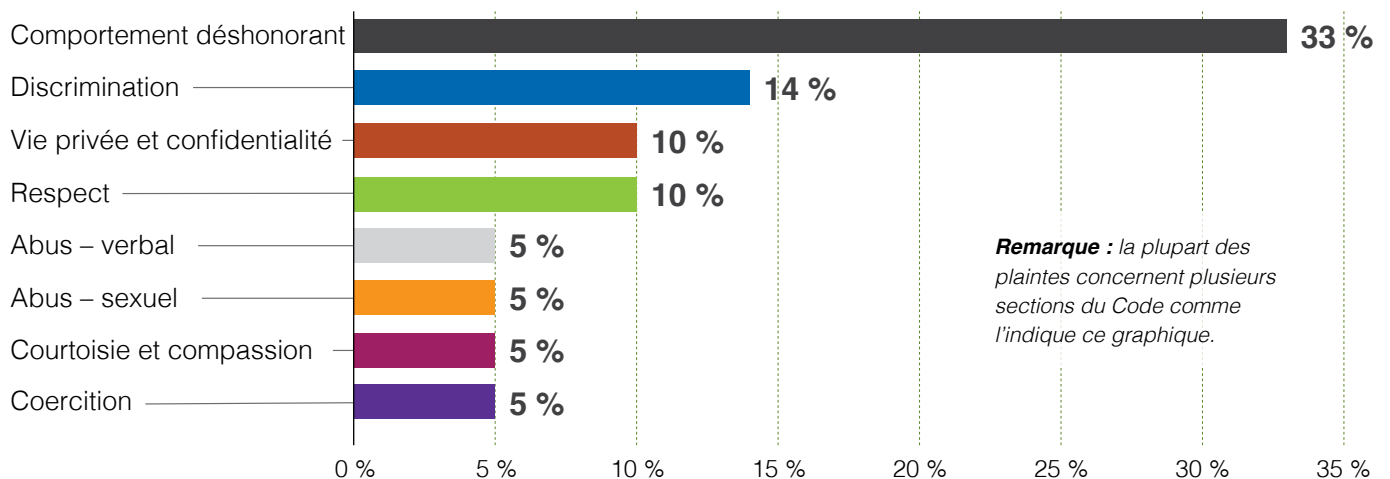
Où s'est-il produit l'incident ?



Quel était le résultat en chiffre ?



Sections du Code de déontologie les plus souvent impliquées





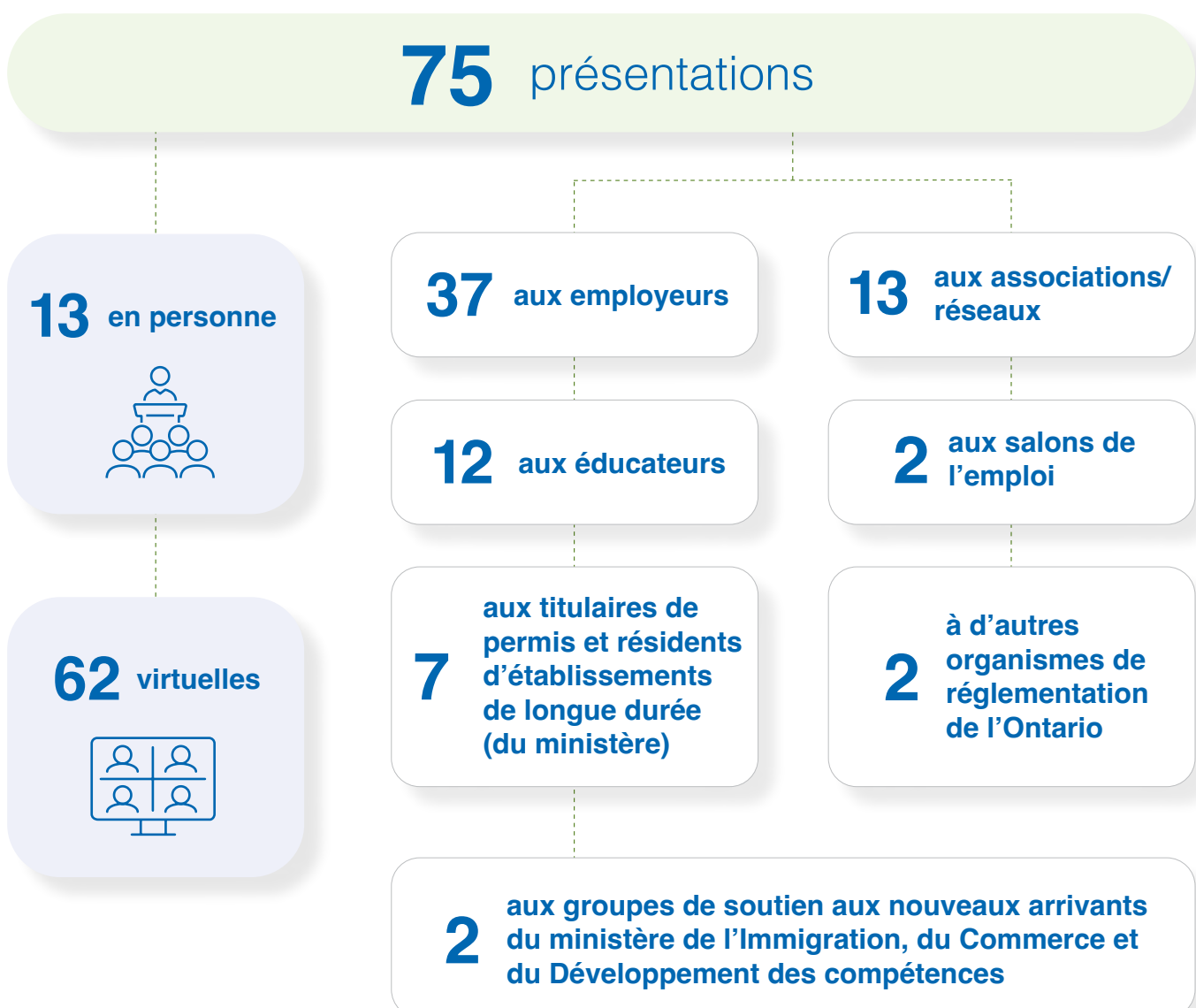
Sensibilisation en action

Lorsque les PSSP comprennent les avantages de l'inscription et que le public sait à quoi s'attendre des PSSP inscrits auprès de l'OSFSSS, la confiance grandit dans les services de soins de soutien. Des présentations et webinaires aux vidéos et fiches d'information, la sensibilisation que renforce l'OSFSSS rend possible cette compréhension ; une relation et une communication à la fois.

Sensibilisation et engagement :

Faire passer le message : sensibilisation à travers l'Ontario

L'OSFSSS collabore largement avec les partenaires du système de PSSP pour enrichir la compréhension de notre rôle. Cela inclut l'engagement avec les employeurs, les PSSP, les associations, les éducateurs et les ministères.



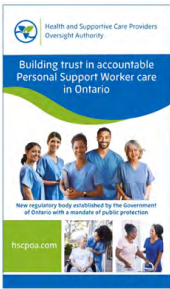
Webinaires



5 webinaires avec plus de



1 100 participants



OPSWA-HSCPOA Virtual Town Hall

Dispelling the Myths About HSCPOA

January 28, 2026

Presenters:
Trevor Lee, CPA, CMA, ICD.D
Chief Executive Officer
Deborah Cohen, RD, MHSc
Registration Manager

WEBINAIRE





**Marking the Milestone
One Year of PSW Registration
in Ontario**

December 2, 2025

Presenters:
Trevor Lee, CPA, CMA, ICD.D
Chief Executive Officer
Deborah Cohen, RD, MHSc
Registration Manager

WEBINAIRE



Ressources produites

11 fiches d'information

Sur l'achèvement avant et après le programme (7 traduites en chinois, hindi et tagalog)

FICHES D'INFORMATION



2 ressources pour les éducateurs de PSSP :

Bienvenue (pour les groupes étudiants) et Félicitations (pour les nouveaux diplômés)

BIENVENUE



FÉLICITATIONS

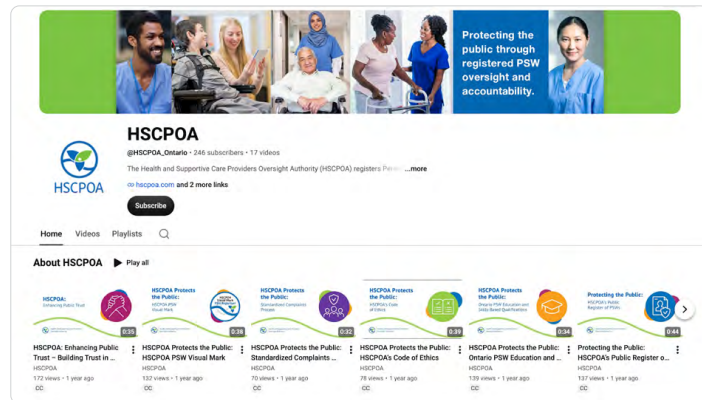




13 vidéos

Principaux segments éducatifs et courts métrages promotionnels
7 605 vues

VIDÉOS



5

vidéos didactiques pour candidats à l'inscription



Cours d'orientation de 5 modules

Plus de 100 candidats sans expérience de travail en Ontario l'ont suivi.

Cours d'orientation pour un travail sécuritaire à titre de PSSP en Ontario

Cette formation spécialisée a été développée pour les candidats de l'OSFSSS sans expérience de travail de PSSP dans la province. Plus de 100 candidats l'ont réussi à ce jour.

Engagement avec les partenaires du système

- Pour suivre les futures données des effectifs de PSSP à l'échelle nationale, l'OSFSSS participe au groupe consultatif d'experts de PSSP de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS).
- Pour partager des stratégies en matière d'éducation et d'encadrement des PSSP, l'OSFSSS fait partie du groupe de réseautage des fournisseurs de soins personnels interprovinciaux.
- Pour partager ses connaissances avec d'autres organismes de réglementation ontariens, la gestionnaire de l'inscription de l'OSFSSS agit comme coprésidente du Réseau d'inscription des organismes de réglementation

des professions de la santé de l'Ontario (Health Profession Regulators of Ontario - HPRO)

- Pour joindre les employeurs des PSSP qui soutiennent les soins aux aînés et de longue durée, l'OSFSSS est membre d'AdvantAge Ontario, de l'Association ontarienne des soins de longue durée (Ontario Long Term Care Association - OLTCa) et de l'Association des communautés de retraite de l'Ontario (Ontario Retirement Communities Association - ORCA).



Gouvernance d'entreprise

Contrairement aux ordres de réglementation traditionnels établis en vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, l'OSFSSS fonctionne selon un modèle unique d'autorité administrative déléguée. En tant qu'organisme de surveillance indépendant responsable devant le gouvernement de l'Ontario en vertu de la [Loi de 2021 sur l'OSFSSS](#), ce modèle assure une gouvernance agile, la durabilité opérationnelle et des mesures strictes de protection du public tout en maintenant une responsabilité directe envers le ministère de la Santé.

Qualification pour le Conseil

L'OSFSSS est régi par un Conseil d'administration établi en vertu de la *Loi de 2021 sur l'OSFSSS*. Le Conseil a établi un [Tableau des aptitudes et qualités](#) pour guider la sélection des futurs membres du Conseil et a élaboré des politiques que tous les administrateurs doivent respecter, en plus de répondre aux attentes établies dans la législation et le règlement.

Processus de nomination

Au fur et à mesure que des postes se présentent, l'OSFSSS invite des personnes qualifiées à [exprimer leur intérêt](#). Le Comité de recrutement et des nominations des membres du Conseil examine les candidatures et formule des recommandations basées sur l'ensemble des aptitudes et qualités requises pour siéger au Conseil.



De gauche à droite : Shelley Hale, Karen Ward, Pat Lieberman, Amorell Saunders N'Daw, Roy Marra, Trevor Lee.
(Absents, Cindy Heinz, David Kennedy, Nick Savona)

Comités du Conseil d'administration

En vertu de la *Loi de 2021 sur l'OSFSSS*, le Conseil est tenu d'établir des comités statutaires :

[Comités consultatifs](#) pour chaque catégorie de membres inscrits. Les comités consultatifs n'exercent pas directement de fonctions réglementaires — ils fournissent plutôt des recommandations au Conseil d'administration et au DG sur l'éducation, les enjeux liés au milieu de travail des fournisseurs de soins de soutien et d'autres tendances sectorielles.

- **Comité consultatif des PSSP** : comprend de 14 à 23 membres comme l'indique le [Règlement du Comité consultatif des PSSP](#). Membres à compter du 31 mars 2026 : Mina Amrith, Nicole Caward, Cathy Doerbecker, Victoria Fleming-Medcalf, Lori Halloway (présidente), Wan Ki Winnie Ho, Souad Kalmoni (vice-présidente), Karen Marchesky, Diane Roscoe, Sylvia Ryan, Tammy Scott, Ernesto Sequera, Lynn Steele, Colleen Stevens, Krysia Theriault, Jessica Thomas, Dee Tripp, Kataline Trudel.

Comité de discipline : exigé en vertu de l'article 46 (1) de la *Loi de 2021 sur l'OSFSSS*, pour entendre et déterminer si les membres inscrits ont respecté ou non le Code de déontologie de l'OSFSSS. Membres : Catherine Kenwell (présidente), Philippe Giguere (vice-président), Elina Chen, Wade Hillier, Daniel Boyer, Daphne Simon, Clifford McCarten, Kieran Jordan, Emile Ramlochan et Liz Jamischak.

Comité d'appel : exigé en vertu de l'article 47 (1) de la *Loi de 2021 sur l'OSFSSS*, pour examiner les appels contre les ordonnances du Comité de discipline. Membres : Maureen Helt (présidente), Dezi Singh (vice-président), Jean Nelson, Sylvia Ezeard, Stephanie Abu-Jazar, Susan Mason, Richard Austin et Rishma Appanna.

Les comités de discipline et d'appel ont été créés en prévision de plus sérieuses préoccupations découlant de plaintes ou de rapports pouvant être renvoyés par le DG de l'OSFSSS au Comité de discipline, ainsi qu'à la possibilité ultérieure d'appels de ces décisions auprès du Comité d'appel. Au terme d'un processus de recrutement de 5 semaines pour ces deux comités, quarante et une candidatures ont été reçues et vingt candidats ont été interviewés.

Il existe d'autres comités pour remplir ses responsabilités non statutaires.

Le Conseil d'administration a mis en place les comités suivants pour aider la gouvernance du Conseil dans ses responsabilités de supervision des opérations de l'organisation :

- **Comité de gouvernance** : créé en février 2026. Avise le Conseil sur l'élaboration, la révision et l'abrogation des politiques du Conseil. Présidé par la vice-présidente du Conseil, avec trois administrateurs et la présidente du Conseil (d'office).
- **Comité de recrutement et des nominations des membres du Conseil** : soutient le recrutement équitable et efficace des administrateurs du Conseil, des dirigeants et des membres des comités. Présidé par la vice-présidente du Conseil, avec deux administrateurs et la présidente du Conseil (d'office).

Politiques du Conseil

Les administrateurs du Conseil et les membres des comités doivent respecter les attentes énoncées dans les règlements, les règlements administratifs et les politiques du Conseil.

[Biographies des administrateurs](#) sont disponibles à hscpoa.com.

Mandats des administrateurs

Le Conseil d'administration doit compter au moins huit et au maximum douze administrateurs, répartis en deux catégories : administrateurs nommés et administrateurs élus. Tous les détails sont disponibles dans le Règlement administratif de l'OSFSSS à l'article 5 – Administrateurs ([HSCPOA's By-Laws under Article 5 – Directors](#)) à hscpoa.com.



Conseil d'administration

L'OSFSSS est dirigé par un [Conseil d'administration](#). Un Conseil d'administration intérimaire a été nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil à la fin de 2022 pour encadrer la gouvernance et l'établissement opérationnel de l'OSFSSS jusqu'à l'élection complète du Conseil d'administration en octobre 2023.

Présidente



Pauline (Pat) Lieberman

Vice-présidente



Shelley Hale

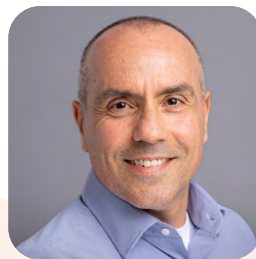
Administrateurs



Cindy Heinz



David Kennedy



Roy Marra



Amorell Saunders N'Daw



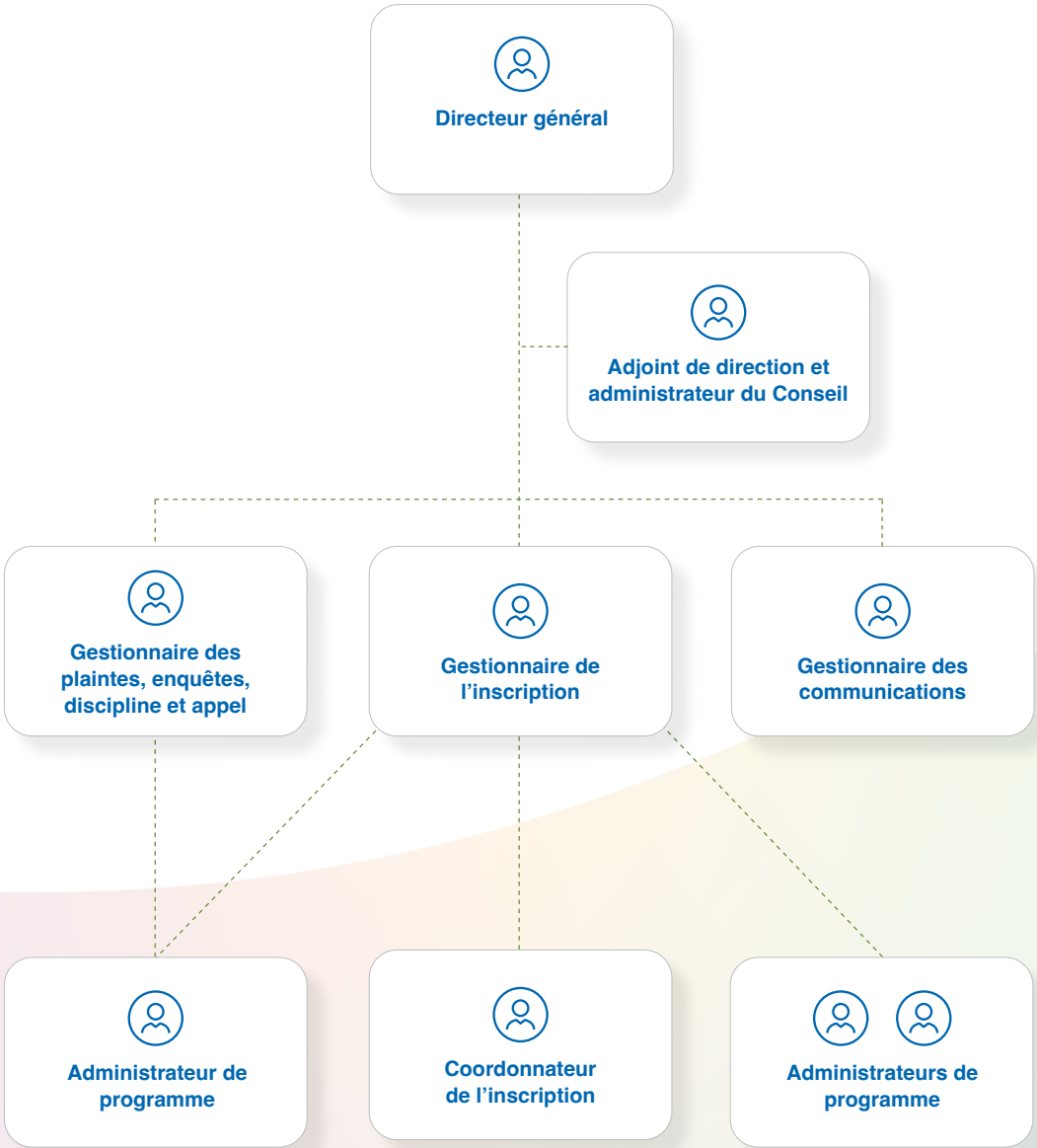
Nicholas (Nick) Savona



Karen Ward

Structure organisationnelle du personnel

L'OSFSSS a son siège social près de Toronto dans un environnement de bureau virtuel avec 9 postes équivalents à temps plein (ETP) :



Pour des renseignements généraux, envoyez un courriel à info@hscpoa.com ou visitez hscpoa.com



Une équipe engagée à bâtir une base durable

Derrière chaque décision, une équipe dévouée s'engage à bâtir la confiance dans les soins responsables des PSSP à travers l'Ontario, favorisant l'excellence de toute part.

Rapport de l'auditeur indépendant

Welch LLP®

An Independent Member of BKR International

Aux administrateurs de

L'OFFICE DE SURVEILLANCE DES FOURNISSEURS DE SOINS DE SANTÉ ET DE SOUTIEN

Avis

Nous avons vérifié les états financiers de l'Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien (l'« Organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, les états des opérations et les changements des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice alors terminé, ainsi que les notes liées aux états financiers, y compris un résumé des politiques comptables importantes.

À notre avis, les états financiers joints présentent de manière juste, à tout égard important, la situation financière de l'Organisation au 31 mars 2026 ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'année qui s'est alors terminée conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Fondement de l'avis

Nous avons mené notre audit conformément aux normes d'audit canadiennes généralement acceptées. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport intitulée *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements (Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers)*. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux exigences éthiques pertinentes à notre audit des états financiers au Canada, et nous avons rempli

nos responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous croyons que les preuves d'audit que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre avis.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation équitable des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif, et du contrôle interne jugé nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts de fausses déclarations importantes, que ce soit en raison de fraude ou d'erreur.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de l'organisation à continuer de fonctionner en tant qu'entreprise, de divulguer, le cas échéant, les aspects liés à l'entreprise en activité et d'utiliser la base de la comptabilité continue d'activité, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser ses activités, ou n'a pas d'autre choix réaliste que de le faire.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de la supervision du processus de déclaration financière de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

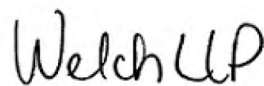
Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable quant à l'absence de fausses déclarations matérielles dans leur ensemble, que ce soit en raison de fraude ou d'erreur, et de publier un rapport de l'auditeur incluant notre

avis. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais n'est pas une garantie qu'un audit mené conformément aux normes canadiennes généralement acceptées détectera toujours une fausse déclaration importante lorsqu'elle existe. Les fausses déclarations peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou dans leur ensemble, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises selon ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conformément aux normes canadiennes généralement acceptées, nous faisons preuve de jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous :

- identifions et évaluons les risques de fausse déclaration importante des états financiers, qu'elle soit due à la fraude ou à l'erreur, concevons et exécutons des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenons des preuves d'audit suffisantes et appropriées pour fonder notre avis. Le risque de ne pas détecter une fausse déclaration importante résultant d'une fraude est plus élevé que pour celle résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer collusion, contrefaçon, omissions intentionnelles, fausses déclarations ou dérogation du contrôle interne.
- obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation.
- évaluons la pertinence des politiques comptables utilisées ainsi que la raisonnable des estimations comptables et des divulgations connexes faites par la direction.
- concluons sur la pertinence de l'utilisation par la direction de la base d'exploitation continue de la comptabilité et, sur la base des preuves d'audit obtenues, sur la question de savoir s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou des conditions pouvant jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à continuer de fonctionner. Si nous concluons qu'une incertitude importante existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'auditeur sur les divulgations connexes dans les états financiers ou, si ces divulgations sont insuffisantes, de modifier notre avis. Nos conclusions sont fondées sur les preuves d'audit obtenues jusqu'à la date du rapport de notre auditeur. Cependant, de futurs événements ou conditions peuvent faire en sorte que l'Organisation cesse de continuer à fonctionner.
- évaluons l'ensemble de la présentation, de la structure et du contenu des états financiers, y compris les divulgations, et déterminons si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents de manière à obtenir une présentation équitable.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance au sujet, entre autres, de la portée et du calendrier prévus de l'audit ainsi que des conclusions importantes de l'audit, y compris toute lacune importante dans le contrôle interne que nous identifions lors de notre audit.



Comptables professionnels agréés
Comptables publics agréés

Toronto, Ontario
18 juin 2026

OFFICE DE SURVEILLANCE DES FOURNISSEURS DE SOINS DE SANTÉ ET DE SOUTIEN

État de la situation financière

31 mars 2026

	2026	2025
ACTIFS		
Actifs à court terme		
Argent comptant	1 794 368 \$	1 220 389 \$
Investissements à court terme (note 4)	541 686	520 000
Comptes clients	4 362	3,127
Dépenses prépayées	33 152	26 007
	2 373 568	1 769 523
Immobilisations corporelles (note 5)	15 741	11 756
Immobilisations incorporelles (note 6)	91 528	89 362
	2 480 837 \$	1 870 641 \$
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	33 183 \$	70 649 \$
Apports reportés (note 7)	2 340 385	1 698 875
	2 373 568	1 769 524
Apports en capital reportés (note 8)	107 269	101 117
	2 480 837	1 870 641
Actifs nets	—	—
	2 480 837 \$	1 870 641 \$

Approuvé par le Conseil :

Pat Lieberman

Administratrice

Shelley Hale

Administratrice

(voir les notes jointes)

OFFICE DE SURVEILLANCE DES FOURNISSEURS DE SOINS DE SANTÉ ET DE SOUTIEN

État des opérations et évolution des actifs nets

Année terminée le 31 mars 2026

	2026	2025
Revenu		
Financement du ministère de la Santé (note 9)	1 949 339 \$	1 698 631 \$
Intérêts perçus	48 802	33 905
	1 998 141	1 732 536
Dépenses		
Ressources humaines – paie	941 772	554 547
Honoraires professionnels et de consultation	278 400	530 804
Conseil d'administration et Comité consultatif	234 642	178 066
Ressources humaines – autre	203 885	241 128
Dépenses générales d'exploitation	76 735	49 792
Soutien réglementaire et administratif – TI	67 933	53 347
Politiques et procédures d'inscription	66 815	1 875
Portion de frais de la taxe de vente	57 561	–
Baisse (note 6)	–	42 656
Frais d'audit et de comptabilité	38 243	33 276
Amortissement	24 120	22 026
Soutien réglementaire et administratif – général	8 035	25 019
	1 998 141	1 732 536
Excès de revenus par rapport aux dépenses	–	–
Actifs nets, début d'année	–	–
Actifs nets, fin d'année	– \$	– \$

(Voir les notes jointes)

OFFICE DE SURVEILLANCE DES FOURNISSEURS DE SOINS DE SANTÉ ET DE SOUTIEN

État des flux de trésorerie

Année terminée le 31 mars 2026

	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excès de revenus par rapport aux dépenses	– \$	– \$
Ajustements pour :		
Baisse	–	42 656
Amortissement	24 120	22 026
Changements dans les composantes de fonds de roulement non monétaires		
Comptes clients	(1 236)	(3 127)
Comptes fournisseurs et charges à payer	(37 464)	(113 975)
Apports reportés	641 509	548 961
Dépenses prépayées	(7 146)	3 356
	619 783	499 897
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	(8 772)	(2 309)
Achat d'immobilisations incorporelles	(21 500)	(92 281)
Achat d'investissements	(21 685)	(500 000)
	(51 957)	(594 590)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Apports en capital reportés	6 153	29 908
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	573 979	(64 785)
Trésorerie, début de l'année	1 220 389	1 285 174
Trésorerie, fin d'année	1 794 368 \$	1 220 389 \$

(Voir les notes jointes)

OFFICE DE SURVEILLANCE DES FOURNISSEURS DE SOINS DE SANTÉ ET DE SOUTIEN

Notes liées aux États financiers

Année terminée le 31 mars 2026

1. NATURE DES OPÉRATIONS

L'Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien (l'« Organisation ») a été constitué sans capital social, à compter du 26 octobre 2021, en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La mission de l'Organisation est de protéger le droit du public à des soins de santé sécuritaires, compétents et éthiques par les fournisseurs de soins de santé et de soutien dans la province en réglementant ces praticiens par un nouveau modèle de surveillance réglementaire, en commençant par les préposés aux services de soutien à la personne (PSSP).

En tant qu'organisation à but non lucratif, l'organisme est exempté d'impôt sur le revenu en vertu des alinéas 149 (1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

2. POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

Méthode de comptabilité

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organisations à but non lucratif.

Reconnaissance des revenus

L'Organisation suit la méthode de report pour la comptabilisation des apports. Les apports sont reconnus comme des revenus lorsqu'ils sont reçus ou recevables si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si la collecte est raisonnablement assurée. Les apports restreints sont reportés et reconnus comme des revenus dans l'année où les dépenses connexes sont engagées. Les apports restreints externes pour les immobilisations amortissables sont reportés et amortis sur la durée de vie des immobilisations corporelles connexes. Les apports restreints externes pour les immobilisations corporelles non dépensées sont enregistrés comme faisant partie des apports en capital reportés dans l'état de la situation financière.

Le revenu d'investissement est cumulé au fur et à mesure qu'il est gagné et inclut les revenus d'intérêts.

Instruments financiers

L'organisation mesure initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. L'organisation mesure ensuite tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti. Les actifs financiers mesurés au coût amorti incluent les comptes clients. Les passifs financiers mesurés au coût amorti incluent les comptes fournisseurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est accordé annuellement selon une conception visant à amortir les immobilisations sur leur durée de vie utile estimée comme suit :

Matériel informatique
Équipement de bureau

- solde dégressif de 30 %
- solde dégressif de 20 %

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est accordé annuellement selon une conception visant à amortir les immobilisations sur leur durée de vie utile estimée comme suit :

Développement du site Web	- solde dégressif de 30 %
Base de données	- 7 ans, linéaire

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organisations à but non lucratif exige l'utilisation d'estimations et d'hypothèses affectant le montant déclaré des actifs, passifs, revenus et dépenses durant la période de rapport. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont reconnues dans l'année où les estimations sont révisées et dans toute année future affectée.

Les estimations comptables importantes incluent la détermination de la durée de vie utile de ses immobilisations corporelles et incorporelles, des apports en capital reportés connexes et des charges à payer.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisation gère les divers risques financiers découlant des opérations auxquels elle est exposée. Les principales politiques de gestion des risques financiers de l'Organisation sont les suivantes :

Risque de crédit

L'Organisation est exposée au risque de crédit résultant de la possibilité que les parties ne respectent pas leurs obligations financières. L'exposition maximale de l'Organisation au risque de crédit représente la somme de la valeur comptable de ses comptes clients.

La trésorerie et les investissements de l'Organisation sont détenus auprès d'une banque canadienne agréée et, par conséquent, la direction considère que le risque de perte pour cet élément est limité. L'Organisation évalue périodiquement la recouvrabilité de ses comptes clients et enregistre une allocation pour comptes douteux contre les créances douteuses selon le cas, le cas échéant.

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque du marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. Selon la direction, sauf indication contraire, l'Organisation n'est pas exposée à un risque du marché significatif découlant de ses instruments financiers.

i) Risque de change et autres risques de prix

Le risque de cours de change est le risque de perdre de l'argent en raison de mouvements défavorables des taux de change. Comme tous les instruments financiers de l'Organisation sont libellés en dollars canadiens, la direction ne croit pas qu'elle soit exposée à un risque de change important.

Notes liées aux États financiers - Suite

D'autres risques de prix sont le risque que la valeur d'un titre ou d'un investissement diminue. Puisque l'Organisation ne détient pas d'instruments financiers importants, la direction ne croit pas qu'elle soit exposée à d'autres risques de prix importants.

ii) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition de l'Organisation aux taux d'intérêt liée à cet instrument financier est négligeable.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence aux conséquences négatives que l'Organisation aura de la difficulté à respecter les obligations liées aux passifs financiers, qui sont constitués de comptes fournisseurs.

L'Organisation gère le risque de liquidité en surveillant régulièrement ses besoins en flux de trésorerie. L'Organisation estime que son risque global de liquidité est minime, car les actifs financiers de l'Organisation sont considérés comme liquides.

Changements de risque

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les expositions au risque par rapport à l'année précédente.

4. INVESTISSEMENTS À COURT TERME

Les investissements à court terme comprennent les éléments suivants :

	2026	2025
CPG	541 686 \$	520 000 \$

Les certificats de placement garanti (« CPG ») consistent en deux CPG non remboursables totalisant 20 000 \$ dont la date d'échéance est le 2 août 2027 et générant un intérêt de 3,35 %, un CPG encaissable acheté pour 500 000 \$, avec une date d'échéance au 8 février 2027 et un intérêt de 3 %, et un CPG non remboursable acheté pour 21 686 \$, avec une date d'échéance au 1^{er} septembre 2026 et un intérêt de 3,25 %.

5. ACTIFS EN CAPITAL

Les immobilisations corporelles sont les suivantes :

2026			2025		
	Coût	Amortissement cumulé		Coût	Amortissement cumulé
Matériel informatique	26 602 \$	11 307 \$	Matériel informatique	17 830 \$	6 632 \$
Équipement de bureau	775	329	Équipement de bureau	775	217
	27 377	11 636 \$		18 605	6 849 \$
Moins : Amortissement cumulé	(11 636)		Moins : Amortissement cumulé	(6 849)	
	15 741 \$			11 756 \$	

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont les suivantes

2026			2025		
	Coût	Amortissement cumulé		Coût	Amortissement cumulé
Base de données	113 781 \$	29 438 \$	Base de données	92 281 \$	13 183 \$
Site Web	17 250	10 065	Site Web	17 250	6 986
	131 031	39 503 \$		109 531	20 169 \$
Amortissement cumulé	(39 503)		Amortissement cumulé	(20 169)	
	91 528 \$			89 362 \$	

Au cours de l'exercice précédent, le coût de 42 656 \$ de la base de données des membres inscrits abandonnée a été entièrement radié comme une perte de valeur.

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent un financement restreint qui concerne les dépenses à engager les années suivantes. Les changements dans les apports reportés pour l'année sont les suivants :

De l'exercice 2025 à 2027, le ministère de la Santé fournira des fonds pour développer l'Organisation.

	2026	2025
Solde, début de l'année	1 698 875 \$	1 149 915 \$
Ajouter : Apports reçus	2 597 000	2 277 500
Moins : Montants reconnus comme revenu	(1 949 339)	(1 698 631)
Moins : Montants reclassés en apports en capital reportés	(6 152)	(29 909)
Solde, fin d'année	2 340 384 \$	1 698 875 \$

8. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés représentent le montant non amorti du financement du ministère de la Santé reçu pour l'achat d'actifs en capital. L'amortissement des apports en capital reportés est enregistré comme revenu dans l'état des opérations. Les apports en capital reportés comprennent les éléments suivants :

Notes liées aux États financiers - Suite

	2026	2025
Apports reçus à des fins de capital	158 408 \$	128 136 \$
Moins : Amortissement cumulé	(51 139)	(27 019)
	107 269 \$	101 117 \$

Les changements du solde des apports en capital reportés sont les suivants :

	2026	2025
Solde, début de l'année	101 117 \$	71 209 \$
Apports reçus durant l'année	30 272	51 934
Amortissement des apports en capital reportés	(24 120)	(22 026)
Solde, fin d'année	107 269 \$	101 117 \$

9. MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Réconciliation du financement – Année terminée le 31 mars 2026

	2026	2025
Revenu		
Subvention	2 597 000 \$	2 277 500 \$
Dépenses par budget approuvé		
Ressources humaines	1 835 000	1 470 000
Conseil et Comité consultatif	163 000	150 000
Services professionnels et de consultation	290 000	420 000
Bureau / Opérations générales	269 000	197 500
Programmes et projets spéciaux	40 000	40 000
	2 597 000	2 277 500
Partie dépassée/(sous-dépensée) absorbée par l'OSFSSS	– \$	– \$

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

L'Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien a pour mandat d'inscrire et de surveiller les préposés aux services de soutien à la personne et possiblement d'autres catégories de membres qui pourraient être prescrites par le gouvernement dans des règlements actuels ou futurs adoptés en vertu de la nouvelle *Loi de 2021 sur l'Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien*.



Office de surveillance des fournisseurs
de soins de santé et de soutien



@hscpoa



@hscpoa



@hscpoa_Ontario



hscpoa.com